

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 17 novembre 2022 à 18h30
à l'Espace Cours

- **ORDRE DU JOUR** -

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
du Conseil Municipal du 29 septembre 2022

COMMUNICATION DE DÉCISIONS

➤ **A l'Etablissement de tarifs (alinéa 2) :**

N°2022/231 D'approuver la tarification applicable pour la mise en vente de 185 exemplaires d'une copie d'un jeu de l'oie du Second Empire, édité à partir des collections du Musée de l'Image ; seront également réservés 15 exemplaires qui pourront être remis gracieusement à titre de promotion.

N°2022/243 ;
N°2022/244 et
N°2022/245 D'approuver les tarifications applicables à la billetterie, ainsi qu'à la buvette et la vente d'articles divers du festival « Les Larmes du Rire » qui s'est déroulé du 30 septembre au 11 octobre 2022.

➤ **A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4) :**

N°2022/216 D'approuver le marché pour la réalisation d'un muret de protection chemin de la Justice avec la société TRB TRAPDID BIGONI, dans le but de sécuriser le chemin en évitant la chute de blocs rocheux sur la chaussée.

N°2022/218 D'approuver le marché pour des prestations de dessouchage d'arbres situés dans divers quartiers de la ville avec la société LA CANOPEE.

N°2022/223 D'approuver l'avenant n°1 fixant le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre des travaux de réfection du pont du 170^{ème} RI avec la société SAS SIGMA, consécutivement à l'actualisation du coût des travaux.

N°2022/230 D'approuver le marché pour une prestation de végétalisation du cimetière St Michel avec l'entreprise TERIDEAL, dans le but de remplacer les surfaces minérales perméables par des espaces gazonnés.

N°2022/232 D'approuver le marché pour l'accompagnement de la Ville par un conseiller Climat-Air-Energie, dans le but de renouveler l'engagement de la collectivité pour la démarche du label éponyme (anciennement nommé label Cit'Ergie), avec la société MT PARTENAIRES INGENIERIE.

N°2022/234 D'approuver un marché pour l'acquisition, l'installation et la maintenance d'un logiciel de gestion des archives auprès de la société SCOP SA EMPREINTE DIGITALE -V-TECHNOLOGIE constitué d'une :

- Tranche ferme
- Tranche optionnelle.

- N°2022/235 D'approuver le marché pour la fourniture de planches de bois dédiées à la réfection des bancs publics de la ville avec la société VOSGES INJECTION BOIS.
- N°2022/238 D'approuver les avenants résultant d'ajustements relatifs aux travaux d'accessibilité de l'école élémentaire Louis Pergaud :
- Lot n°9 pour les sanitaires et la plomberie avec l'entreprise ETS JEAN GERARD : avenant n°1 ;
 - Lot n°10 pour l'électricité avec l'entreprise BATY ELEC SARL : avenant n°1.
- N°2022/241 D'approuver l'achat d'un véhicule utilitaire électrique auprès du garage EPINAL AUTOMOBILE, afin de remplacer un véhicule thermique ancien et peu fiable.
- N°2022/246 D'approuver le marché pour l'attribution de la direction artistique du festival Les Imaginales avec Monsieur Gilles FRANCESCO sur une période de 3 ans renouvelable une fois.
- N°2022/250 D'approuver le marché pour la fourniture de lisses de protection en bois, de planches de banc et de table de pique-nique, dans le cadre de la végétalisation de la cour de l'école Victor Hugo, auprès de la société VOSGES INJECTION BOIS.
- N°2022/251 D'approuver l'achat d'un aspirateur de voirie auprès de la commune de Nomexy.
- N°2022/252 D'approuver la commande pour une prestation d'accompagnement pour le recrutement d'un directeur des ressources humaines rattaché spécifiquement à la Ville d'Epinal auprès du cabinet BLIQUE ACTIMUM.
- N°2022/255 D'approuver le marché pour la prestation d'assistance à la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale, permettant de cartographier les enjeux de la biodiversité de la ville, auprès de l'association NEOMYS – Centre Ariane pour les montants suivants :
- Tranche ferme ;
 - Tranche optionnelle.
- N°2022/263 D'approuver le marché d'une durée d'un an renouvelable tacitement 2 fois pour la gestion de la régie publicitaire de l'agenda annuel de la Ville avec la société SAS COM 2000, pour une recette versée à la Ville.
- **A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux ou de biens (alinéa 5) :**
- N°2022/207 D'approuver un contrat d'occupation pour la location d'un appartement situé 1 rue Charles Renel à Epinal.
- N°2022/233 D'approuver une convention de location entre la Ville d'Epinal (bailleur) et le SICOVAD (preneur) pour la mise à disposition des locaux situés au 2 rue de la Voivre afin de permettre au SICOVAD de s'installer avant la vente définitive des locaux, avec une date d'échéance maximale au 31 décembre 2022.
- N°2022/242 D'approuver le renouvellement de la convention de location entre la Ville d'Epinal (bailleur) et le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) (preneur) des locaux situés 7 rue du Général Haxo, quartier de la Magdeleine, le temps que soient finalisés les travaux des nouveaux locaux du CNAM au Clos du Château avec une date d'échéance maximale au 30 novembre 2022.

- N°2022/264 D'approuver le renouvellement pour une durée de 3 ans de la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public entre la Ville d'Epinal et la SASU DEL'ICE intervenant en lieu et place de la SARL CHAMAREL pour un commerce se situant 18 rue des Minimes à Epinal.
- **A la création ou modification des régies comptables (alinéa 7) :**
- N°2022/228 et N°2022/229 D'approuver la création de deux sous-régies de recettes, complétant la régie de recettes pour les Associations en Fête, visant à permettre la vente de boisson sur trois lieux différents lors de l'événement.
- **A l'acceptation de dons et de legs (alinéa 9) :**
- N°2022/262 D'approuver le don de Madame Odile AUBERT constitué d'un plan barème de la ville datant des années 1930 environ, qui sera affecté aux collections des archives municipales.
- **A la vente de biens jusqu'à 4 600€ (alinéa 10) :**
- N°2022/247 D'approuver la vente d'un microtracteur usagé, et nécessitant de trop importantes réparations, à la société DUCHENE MOTOCULTURE.
- N°2022/248 D'approuver la vente d'un aspirateur à feuilles usagé à un particulier.
- N°2022/249 D'approuver la vente d'un gyrobroyeur usagé, et nécessitant de trop importantes réparations de remise en état, à un particulier.
- **A la fixation des rémunérations et au règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et expert (alinéa 11) :**
- N°2022/221 D'approuver la désignation d'un avocat ainsi que le paiement de ses honoraires en ce qu'ils dépasseraient la prise en charge par l'assurance, dans le cadre d'un litige portant sur une concession funéraire.
- **Le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (alinéa 24) :**
- N°2022/225 D'approuver la reconduction annuelle de l'adhésion du Musée de l'Image à l'Office de Tourisme des Hautes-Vosges, dans le but de promouvoir le Musée de l'Image sur les différents supports de communication de l'Office de Tourisme.
- **A l'attribution de subventions (alinéa 26) :**
- N°2022/205 D'approuver la demande de subvention pour le projet « Le laboratoire de l'image » en vue d'une labellisation « Territoire Culturel Innovant », dans le cadre d'une régularisation administrative suite au fait que la Ville a été lauréate de l'appel à projet, afin de promouvoir des initiatives marquantes autour de l'image d'Epinal, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Grand Est.
- N°2022/226 D'approuver la demande de subvention pour l'accompagnement de la Ville par un conseiller Climat-Air-Energie, dans le but de renouveler l'engagement de la Ville pour la démarche du label éponyme (anciennement nommé label Cit'Ergie), auprès de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME).

N°2022/257

D'approuver la demande de subvention et la convention de financement afférente auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour « les appels à projets Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » correspondant aux investissements initiés dans le cadre du NPRU.

1 – DIRECTION DES FINANCES

1.1 - Motion de l'Association des Maires de France (AMF)

Le Conseil Municipal est amené à approuver la motion de l'Association des Maires de France (AMF) portant sur le contexte financier des communes.

1.2 - Décision modificative

Le Conseil Municipal est amené à approuver la décision modificative permettant des redéploiements internes de crédits entre les différents chapitres budgétaires.

1.3 - Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE)

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la CAE sur la période 2017-2021.

1.4 - Communication du rapport sur le suivi de l'application des recommandations du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de 2021 concernant la Ville

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la communication d'un rapport concernant le suivi des recommandations effectuées par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport communiqué en 2021.

2 - POLE VILLE VERTE, ATTRACTIVE ET DE PROXIMITE

2.1 - Prescription de la révision du règlement local de publicité extérieure

Le Conseil Municipal est appelé à prescrire la révision du règlement local de publicité extérieure afin de l'adapter aux objectifs municipaux et aux nouvelles dispositions réglementaires.

2.2 - Evolution du règlement du dispositif d'aide à la rénovation des façades

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'évolution du règlement du dispositif d'aide à la rénovation des façades.

2.3 - Rétrocession à la commune d'emprises de la ZAC de Laufromont

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la rétrocession à la Ville d'emprises et d'ouvrages primaires issus de la ZAC de Laufromont par la SOLOREM et de prononcer le classement dans le domaine public de ces éléments.

2.4 - Agrément concernant le changement d'affectation de la maison de retraite Notre-Dame

Le Conseil Municipal est appelé à donner son agrément concernant le changement d'affectation par le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) du bâtiment de l'ancienne maison de retraite Notre-Dame.

2.5 - Carré paysager au cimetière

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la location d'un carré paysager au cimetière Saint-Michel, permettant ainsi de proposer un mode alternatif d'inhumation aux familles ; en complément le Conseil Municipal est amené à approuver une actualisation des tarifs des cimetières.

2.6 - Règlement relatif au dispositif d'accompagnement à la rénovation des vitrines commerciales

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le renouvellement du règlement d'aides relatif au dispositif d'accompagnement à la rénovation des vitrines commerciales spinaliennes dans le but de soutenir le commerce et l'artisanat spinalien.

2.7 - Ouvertures dominicales des commerces pour 2023

Le Conseil Municipal est amené à autoriser pour l'année 2023, 9 possibilités d'ouvertures dominicales pour les commerces de détail situés sur le territoire de la commune.

2.8 - Mutualisation et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention entre la Ville d'Epinal et le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dans le but de confier au SCoT la gestion et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés sur ses bâtiments.

2.9 - Acquisition d'une emprise issue de la parcelle cadastrée AP 189 sise rue de Lorraine

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition de la Ville à Epinal Habitat, d'une emprise issue de la parcelle cadastrée AP 189 située rue de Lorraine d'une surface d'environ 25 m².

2.10 - Actualisation des parcelles soumises au régime forestier

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'actualisation des parcelles soumises au régime forestier suite à des restructurations foncières, portant ainsi la superficie forestière communale à 2 338 ha.

3 - PÔLE TECHNIQUE

3.1 - Modification de la Commission Accessibilité

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification de la dénomination de la Commission Accessibilité ainsi qu'un élargissement de la composition de la Commission en validant l'intégration de nouvelles parties prenantes.

3.2 - Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation de bornes Installation de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention d'occupation du domaine public entre la Ville d'Epinal et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) actant l'implantation de bornes IRVE sur 5 sites.

4 - PÔLE VILLE DE CULTURE

4.1 - Fêtes et village de Saint-Nicolas pour l'année 2022

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'organisation des fêtes et du village de Saint-Nicolas qui se dérouleront entre le 2 décembre et le 31 décembre pour le marché et entre le 2 décembre et le 1^{er} janvier 2023 pour le village.

4.2 – Nouvelles expositions au Musée de l'Image

4.2.1 - Partenariat avec France 3 Grand Est concernant les expositions temporaires du Musée de l'Image

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat entre la Ville et France 3 Grand Est afin de promouvoir les expositions temporaires du Musée de l'image « Images et faits divers » et « Jeux de l'oie. Retour à la case départ ».

4.2.2 – Convention de mécénat relative à l'exposition « Jeux de l'oie. Retour à la case départ »

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mécénat entre la Ville d'Epinal et la société de tissage GARNIER-THIEBAUT, dans le but de soutenir financièrement la conception de l'exposition « Jeux de l'oie. Retour à la case départ » devant se dérouler au Musée de l'Image.

5 - POLE VILLE EDUCATIVE ET SPORTIVE

5.1 - Convention de financement pour l'opération « petits-déjeuners » à l'école

Le Conseil Municipal est appelé à renouveler la convention de mise en œuvre du dispositif « petits-déjeuners » à l'école, s'inscrivant dans le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, pour les écoles maternelles situées en réseau d'éducation prioritaire.

5.2 - Contribution des communes extérieures aux frais de fonctionnement pour la scolarisation d'enfants à Epinal au titre de l'année scolaire 2022-2023

5.2.1 – Contribution des communes extérieures

Le Conseil Municipal est amené à fixer au titre de l'année scolaire 2022-2023, le montant de la participation financière des communes extérieures au titre de la décentralisation.

5.2.2 – Contribution de Chantraine/Golbey

Le Conseil Municipal est amené à fixer au titre de l'année scolaire 2022-2023, le montant de la participation financière des communes de Chantraine et Golbey au titre de la décentralisation.

5.3 - Subvention pour l'école Jean MACE

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire Jean MACE pour le projet « Vivre ses émotions en couleur », sous la forme de panneaux exprimant des histoires et exposés sous le préau.

5.4 - Subventions pour les colonies de vacances

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions aux familles dont leurs enfants effectuent des séjours dans des colonies de vacances.

5.5 - Versement de subventions exceptionnelles aux associations et organismes sportifs

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement de subventions exceptionnelles aux clubs suivants :

- Canoë kayak de Golbey-Epinal-Saint-Nabord
- Véloce Club Spinalien.

5.6 – Nouvelle dénomination du Palais des Sports

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la nouvelle dénomination du Palais des Sports en l'hommage de Madame Emilie WOLF, ancienne handballeuse professionnelle, sous l'intitulé suivant « Palais des Sports Emilie WOLF ».

6 - CABINET

6.1 - Versement d'une subvention exceptionnelle au Club de bridge

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle au profit du Club de bridge dans le cadre d'une participation à la location d'une salle au Centre des congrès.

6.2 - Versement de subventions exceptionnelles

6.2.1 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Entraide Tirailleurs

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions exceptionnelles dans le cadre de sa politique de promotion, au profit de l'association Entraide Tirailleurs pour les cadets de la Défense.

6.2.2 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Agglomération d'Epinal

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions exceptionnelles dans le cadre de sa politique de promotion, au profit de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

PÔLE RESSOURCES

7 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 - Mandat spécial

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les dépenses exposées par les élus dans le cadre d'un mandat spécial et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.